

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e), déclare adhérer au Syndicat Général Force Ouvrière des Services de la Coiffure et de l'Esthétique

NOM : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse complète :
Code Postal : [][][][][] Ville :
Tél. : E-Mail :
 Je souhaite Je ne souhaite pas recevoir les informations syndicales par e-mail.

Appartenez-vous à un Groupe d'entreprise ? OUI NON
Nom de l'Entreprise :
Adresse :
Code Postal : [][][][][] Ville :
Tél. : E-Mail professionnel :
 Ouvrier Employé Agent de Maîtrise Cadre
 Temps plein Temps partiel

Besoin de renseignements sur vos droits ?

Contactez la permanence coiffure, tous les lundis de 9h à 18h au 01 40 52 86 11 ou alain.sklenard@fgta-fo.org

COTISATIONS 2015

Salariés à temps plein	139 euros
Salariés à temps partiel et en contrat de professionnalisation	78 euros
<i>(déduction fiscale à hauteur de 66%)</i>	

Vous bénéficiez désormais d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant des cotisations syndicales annuelles versées. Si vous êtes non imposable vous recevrez à compter de maintenant un chèque du Trésor Public.

L'adhésion, après la déduction fiscale, vous revient donc par an, à :

- 47,26 euros pour un temps plein
- 26,52 euros pour un temps partiel ou un contrat de professionnalisation

Date d'Adhésion : SIGNATURE :

SALARIÉS DE LA COIFFURE-ESTHÉTIQUE : VOYEZ PLUS LOIN AVEC FO



GRILLE DE SALAIRES COIFFURE 2014

CLASSIFICATION	SALAIRES MINIMA
NIVEAU 1-ÉCHELON 1 Coiffeur(se) débutant(e)	1470€
NIVEAU 1-ÉCHELON 2 Coiffeur(se)	1475€
NIVEAU 1-ÉCHELON 3 Coiffeur(se) confirmé(e)	1480€
NIVEAU 2-ÉCHELON 1 Coiffeur(se) qualifié(ée) OU Technicien	1500€ 1530€
NIVEAU 2-ÉCHELON 2 Coiffeur(se) hautement qualifié(e) OU Technicien (ne) Qualifié(e)	1620€
NIVEAU 2-ÉCHELON 3 Coiffeur(se) très hautement qualifié(e) OU Assistant Manager OU Technicien (ne) hautement qualifié(e)	1740€
NIVEAU 3-ÉCHELON 1 Manager	1895€
NIVEAU 3-ÉCHELON 2 Manager confirmé(e) OU Animateur de réseau	2270€ 2680€
NIVEAU 3-ÉCHELON 3 Manager hautement qualifié(e) OU Animateur(trice) de réseau confirmé(e)	2840€ 2890€

La grille de salaires 2015 est en cours de négociation. FO demande l'inclusion de deux jours rémunérés pour enfants malades.

GRILLE DE SALAIRES ESTHÉTIQUE 2015

COEFFICIENTS	SALAIRES MINIMA bruts mensuels Instituts de beauté + école privée échelon A
135	1469€
150	1471€
160	1483€
175	1488€
180	1508€
200	1575€
230	1642€
250	1839€
300	3129€

Dans les écoles privées, sur l'échelon B, les salaires sont supérieurs à 3% par rapport à cette grille. Une prime d'ancienneté après 25 ans a été rajoutée. Son montant est de 200 euros. La construction de l'accord santé est bien avancée. L'appel d'offre pour désigner un gestionnaire et un assureur a été lancé.

Vos contacts FO

Dans votre département, vous pouvez vous rapprocher de vos Unions locales ou départementales FO.
Votre contact UD FO :

Permanences coiffure FGTA-FO, tous les lundis : 01 40 52 86 11

Chargée de mission Coiffure et Esthétique :
 Stéphanie Prat-Eymeric (06 63 83 59 13 / coiffure.esthetique@fgta-fo.org)
 Plus d'infos sur www.fgtafo.fr, rubrique coiffure/esthétique.